

Saint Ouen Marchefroy. Compte rendu du Conseil Municipal du vendredi 11 avril 2014.

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le onze avril deux mil quatorze à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Sont Présents : MM Gérard LESUEUR, Jean Dominique CLEMENT, FRANCOIS Thierry, FORT François, SIMON Marc, SAVAL Gérald, PAIN Jacques Mme LEFRANCOIS Christine, Aline HARDEMAN, Isabelle BERARD.

Secrétaire de séance : Isabelle BERARD

Date de convocation : le 01 avril 2014

Délibérations concernant les comptes de la Commune .

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2013 de la commune, du CCAS et du logement social dressés par le receveur municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 de la commune, du CCAS et du logement social.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2014 de la commune, du CCAS et du logement social.

. Résultats 2013 sans antérieurs

Investissement

Dépenses 2013 220 702.35

Recettes 2013 263 228.10

Résultat 2013 en investissement 42 525.75

Fonctionnement

Dépenses 2013 306 490.20

Recettes 2013 395 151.86

Résultat 2013 en fonctionnement 88 661.66

Résultat total 2013 **131 187.41**

. Résultats 2013 avec antérieur et reste à réaliser

Investissement

Dépenses 2013 322 265.45

Restes à réaliser 2013 27 575.00

Total dépenses 349 840.45

Recettes 2013 263 228.10

Restes à réaliser 2013 13 496.00

Total recettes 276 724.10

Résultat 2013 en investissement -73 116.35

Fonctionnement

Dépenses 2013 306 490.25

Recettes 2013 454 330.97

Résultat 2013 en fonctionnement 147 840.77

Résultat total 2013 investissement et fonctionnement 74 724.42

. Taxes directes locales

Le conseil municipal a décidé **de ne pas augmenter** les taux des trois taxes (Taxe d'habitation, Taxe foncier bâti, Taxe foncier non bâti).

. Délibérations

Le Maire propose de reconduire la prime de fin d'année de Madame SCHMITT, Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de reconduire la prime de fin d'année de Madame SCHMITT.

Le Maire propose de reconduire la prime de fin d'année de Monsieur HEYM, Après délibération, le Conseil Municipal décide par 6 pour, 2 contre, 3 abstention de reconduire la prime de fin d'année de Monsieur HEYM.

. Travaux d'enfouissement réseaux Marchefroy : quatrième tronçon rue de St Ouen et sente autour de la Mairie.

Nous avons reçu un nouveau plan de financement du syndicat électrique concernant l'enfouissement des réseaux à Marchefroy suite à des modifications ayant été apportées sur la répartition des coûts à la charge de la collectivité entre les différents réseaux

TOTAL HT des travaux 71 055.00 €

Fonds d'aide départemental 41 212 .00 € HT soit 58%

Mairie de St Ouen Marchefroy : 29 843.00 € HT soit 42 %

Le Conseil Municipal décide d'adopter à l'unanimité, le plan de financement modifié ainsi présenté et s'engage à inscrire les crédits correspondants à son prochain budget.

. Convention de mise à disposition du personnel communal

Une convention de mise à disposition de personnel communal entre le Syndicat intercommunal du regroupement pédagogique et la commune de Saint Ouen Marchefroy a été proposée.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à la signer.

. Proposition de création d'un PLU assortit d'une AVAP en remplacement du POS actuel.

Le conseil municipal décide d'étudier la transformation de notre POS en PLU ce dossier sera revu ultérieurement.

. Commission d'appel d'offres

Sont élus

Titulaires : Mme HARDEMAN, MM PAIN et SIMON.

Suppléants : MM SAVAL, LESUEUR et FRANCOIS

.Délibérations

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter le règlement de GROUPAMA d'un montant de 172.95 €

. Modification des termes du contrat de location des tentes entre la commune et les habitants

2° Les locations des tentes.

Modification du fonctionnement des locations de tentes et du prêt de tables et bancs.

1° les tentes seront réservées par téléphone ou par mail, directement réglées à la mairie, à l'ordre du "Trésor Public", (avec le chèque de caution de 600€ restitué au démontage des tentes) 15 jours minimum, avant la date prévue.

2° votre location doit-être confirmée par email à l'adresse suivante christine28260@orange.fr

3° Pour éviter de la manutention inutile de tentes, de tables et bancs. Prévenir suffisamment à l'avance de la modification de votre réservation avant votre paiement en mairie.

Les tables et bancs seront uniquement déposés.

Le non-respect de ce principe de fonctionnement entrainera :

Soit l'annulation de votre réservation,

Soit le paiement total de la réservation prévu au départ.

Rappelons que le transport, le montage et le démontage des tentes sont effectués par des bénévoles.

. Communiqué : Association pour la Protection et l'Amélioration Environnementales de la Vallée de la Basse Vesgre (APBV).

Les actions menées par l'association s'inscrivent dans une démarche de préservation de nos cours d'eau, des écosystèmes et de la continuité écologique.

Nous souhaitons limiter l'impact sur le milieu aquatique, assurer la libre circulation des organismes ainsi que l'écoulement naturel des eaux et préserver notre paysage.

L'association se tient informée et signale à nos villages, des décisions pouvant être prises au niveau Européen et de la France concernant nos cours d'eau.

Celle-ci est constituée principalement de propriétaires d'ouvrages et de riverains directement concernés par nos cours d'eau ; sont également présents à nos réunions les élus et les syndicats, sachant que chaque riverain est convié à nous rencontrer.

L'existence de l'association permet pour tout citoyen d'être informé d'éventuelles modifications de nos cours d'eau pouvant avoir un impact sur notre paysage, sur les risques d'inondations, sur notre écosystème et de soutenir le classement en zone protégée de notre vallée afin de pouvoir continuer à se promener le long de nos rivières.

C. Martin

La séance est levée à 00h30 heures

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 16 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

Lundi : 17h- 19h

Mercredi : 16h – 19h

Samedi : 10h30 – 12h30 / 17h – 19h

Tel : 02 37 65 98 92

. Information vie du village

Information vigilance

De nouvelles arnaques se font sur nos lignes « téléphone fixe » principalement ceux abonnés chez Orange

y compris les téléphones en liste rouge. Je vous en parle en connaissance de cause, moi-même victime de cette arnaque en étant en liste rouge.

J'ai reçu un appel d'un opérateur « 31 télécom » inconnu chez Orange (anciennement France Télécom) mercredi 4 décembre 2013. Cette personne nomme tellement vite leur nom d'opérateur que vous ne comprenez que **télécom**, elle s'assure que vous êtes bien le bon abonné en ligne (j'ai demandé si c'était France Telecom et là ils ont raccrochés) et le tour est joué.

Le simple fait que j'ai confirmé que j'étais bien Madame LEFRANCOIS Christine au téléphone leur a suffi pour me mettre un contrat à leur nom reçu dans ma boîte aux lettres, 2 jours après leur appel. Sans rien divulgué ils avaient connaissance de mes références bancaires.

Soyez vigilant et si cela vous arrive n'hésitez pas à déposer plainte en gendarmerie comme je l'ai fait. Vous pouvez me contacter sur mon portable disponible en mairie

Cordialement

Christine Lefrançois